



CCCPS / 2023 / DE071
7.1 Décisions budgétaires

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Proposition de nouvelle grille tarifaire pour le temple de Saillans

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

L'espace culturel du Temple de Saillans est un équipement de qualité qu'il faut valoriser sur le territoire.

Afin de dynamiser son utilisation et de faciliter son accès au plus grand nombre, il est proposé de modifier les tarifs qui n'ont pas été revus depuis 2016.

Plusieurs associations ou indépendants demandent la location du Temple et souhaiteraient une récurrence pour un nombre d'heures hebdomadaires, c'est pourquoi ce détail de tarifs.

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Entreprises, communes, associations ou autres	120 € / journée	15€ / heure 60€ ½ journée 120€ / journée
« Pass » Communes : 5 jours / validité 1 an	480€	480€
« Pass » Communes : 10 jours / validité 1 an	840€	840€
« Pass » Associations du territoire : 5 jours / validité 1 an	480€	480€
« Pass » Associations du territoire : 10 jours / validité 1 an	840€	840€



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

Il est proposé au conseil communautaire de valider les tarifs selon le tableau suivant :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Entreprise, communes, associations ou autres	120 € / journée	15€ / heure 60€ ½ journée 120€ / journée
« Pass » Communes : 5 jours / validité 1 an	480€	480€
« Pass » Communes : 10 jours / validité 1 an	840€	840€
« Pass » Associations du territoire : 5 jours / validité 1 an	480€	480€
« Pass » Associations du territoire : 10 jours / validité 1 an	840€	840€

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la commission finances et prospectives du 07-03-2023,

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la nouvelle grille tarifaire ci-dessus,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Denis BENOIT
Président

Affichée le 30 MARS 2023